Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bureau communautaire du 17 septembre 2026

Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Bureau communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation du secrétaire de séance : Vanessa LARGEAU**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Bureau communautaire des 2 et 23 juillet 2026 - Approbation des procès-verbaux

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER les procès-verbaux des bureaux communautaires des 2 et 23 juillet 2026.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – AGRICULTURES – RAYONNEMENT TERRITORIAL

Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2- Rectification d'une erreur matérielle de la délibération n°B28_05_2026_03 « TPC en Nouvelle-Aquitaine - Attribution d'une subvention à l'association Poitou-Charentes Animation »

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Contexte :

- Erreur matérielle d'écriture sur la délibération n°B28_05_2026_03 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Poitou-Charentes Animation pour l'organisation du TPC en Nouvelle-Aquitaine
- Erreur sur le montant de la subvention allouée : 8 000 € inscrit dans la délibération au lieu de 10 000 € prévu normalement.

Objet de cette délibération

- Retrait de la délibération n°B28_05_2026_03
- Rectification de cette erreur en inscrivant le véritable montant de la subvention qui est de 10 000 € par le biais d'une nouvelle délibération.

2- Rectification d'une erreur matérielle de la délibération n°B28_05_2026_03 « TPC en Nouvelle-Aquitaine - Attribution d'une subvention à l'association Poitou-Charentes Animation »

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **RETIRER la délibération n°B28_05_2026_03 du 28 mai 2026.**
- **APPROUVER la participation financière de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'arrivée, sur la commune de Lezay, de la 2ème étape du 40e TPC en Nouvelle-Aquitaine ;**
- **AUTORISER le versement à l'Association Poitou-Charentes Animation d'une subvention de 10 000 € sur l'exercice budgétaire 2026 ;**
- **AUTORISER le président à signer la convention de participation financière de la communauté de commune ci-jointe pour une arrivée du TPC en Nouvelle-Aquitaine à Lezay le 26 août 2026.**

3- Outils de mutualisation - Convention avec la commune de Celles-sur-Belle pour l'entretien du site de SOCOPA-BIGARD

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

PROCHAINE ETAPE :

Mellois en Poitou confie l'entretien du site SOCOPA-BIGARD à la commune de Celles-sur-Belle :

- Via une convention de services
- Mission : entretien des espaces verts (prestations récurrentes avec tracteur élagueur fauchage et matériel plus léger pour prestation manuelle)
- Pour la somme de **2394 € / an** (Base : **42 heures de tracteur élagueur fauchage**)
- Renouvelable une fois tacitement



3- Outils de mutualisation - Convention avec la commune de Celles-sur-Belle pour l'entretien du site de SOCOPA-BIGARD

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER la convention de prestation de services avec la commune de Celles-sur-Belle, ci-annexée, relative à l'entretien du site SOCOPA-BIGARD situé sur la ZAE des Ombrails à Celles-sur-Belle, pour un montant annuel de 2 394 € TTC ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention de prestation de services ainsi que tout document afférent à cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

TRANSITION ECOLOGIQUE - MOBILITES

Intervention de Madame Sandrine MATHIAS

4– Attribution d'une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois - Spectacle Climax

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Spectacle Climax – Cie Zygomatic

Un spectacle humoristique sur le dérèglement climatique : arts du cirque, théâtre, danse et chanson

Représentation sur Melle prévue le 23 octobre 2026 par l'association Coopération Culturelle en Mellois

Spectacle en lien avec le PCAET et intégré au programme de la semaine en famille 2026

4– Attribution d'une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois - Spectacle Climax

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Rôle de la collectivité

- Participer à cette initiative de sensibilisation au dérèglement climatique dans le cadre de son PCAET (plan climat air énergie territorial)
- Faciliter l'accès aux familles à ce spectacle dans le cadre de la semaine en famille 2026 > **subvention de 1400 € à l'association**

4– Attribution d'une subvention à l'association Coopération Culturelle en Mellois - Spectacle Climax

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER l'attribution d'une subvention de 1 400 € à l'association Coopération Culturelle en Mellois pour soutenir l'organisation du spectacle Climax, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de la Semaine en famille 2026 ;**
- **AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention d'attribution de la subvention jointe à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

REUSSITE DE L'ENFANT – PARCOURS EDUCATIFS

Intervention de Monsieur Mathieu HERISSE

5- Dispositif Pass' Sport et Culture - Modification de la participation financière de la commune de Sepvret

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Contexte :

- Institution du dispositif de Pass'Loisirs par certaines communes du territoire et/ou leurs centres communaux d'action sociale (CCAS) en lien avec la communauté de communes Mellois en Poitou
- Ce pass offre aux familles un soutien financier permettant à leur enfant âgé de 3 ans révolus à 18 ans d'accéder à des activités de loisirs, sportives ou culturelles.

Activités communautaires couvertes par le Pass'Loisirs :

- Activités proposées par les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) communautaires.
- Activités proposées par les structures et équipements communautaires, notamment la piscine Aqua'Melle.
- Activités du Pays d'art et d'histoire Mellois en Poitou ainsi que du Musée Rauranum de Rom.
- Activités de la base de Plein Air du Lambon.

Objet de la modification

La commune de Sepvret a décidé de modifier le montant de l'aide pour les Pass à 50 € (30 € auparavant) par enfant à compter de l'année scolaire 2026-2027. La CCMP se doit de procéder à la modification de la participation financière de la commune pour procéder à la refacturation.

5- Dispositif Pass' Sport et Culture - Modification de la participation financière de la commune de Sepvret

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER l'avenant à la convention conclue avec la commune de Sepvret, portant le montant du Pass' Sport et Culture à 50 €, tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

CYCLE DE L'EAU – PROTECTION DE LA RESSOURCE

Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6- Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice de Mme LECHAT

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Contexte :

- Les services de la CCMP ont décelé lors d'une visite en date du 19 février 2025, une non-conformité des installations d'assainissement du domicile de Mme LECHAT, qui n'avait pas été identifiée lors d'un contrôle initial

Proposition de la CCMP :

- La responsabilité de la collectivité étant susceptible d'être engagée, l'acquéreur n'ayant pu se prévaloir de la non-conformité lors de l'achat du bien.
- Le préjudice de Mme LECHAT se détaille comme suit :

- Coût des travaux de mise aux normes: 850,30 € TTC
- Réalisation d'un diagnostic à la demande de la collectivité: 216 € TTC

Montant de la proposition d'indemnisation : 1 066,30 € TTC

NB : Protocole accepté par Mme Lechat en date du **4 septembre 2026.**

6- Signature d'un protocole d'accord transactionnel au bénéfice de Mme LECHAT

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER le président à signer le protocole transactionnel ainsi que tout document s'y rapportant ;**
- **AUTORISER le versement à Madame LECHAT de la somme de 1 066,30 € TTC, correspondant aux frais de mise en conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif et aux frais annexes.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

GESTION DU PATRIMOINE BATI – MOYENS GENERAUX

Intervention de Monsieur Christian EMERIT

7- Réseau de chaleur « Rue du temple » de Lezay - Nouvelle partie centre - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

- A la suite à la décision de séparer le réseau de chaleur temple en 2 parties, une chaufferie mobile est louée à la saison le temps de mettre en place une installation définitive.
- La partie nord du réseau dessert 9 abonnés.
- Compte tenu de la forte variabilité du prix du fioul, une option gaz a été étudiée et retenue.

7- Réseau de chaleur « Rue du temple » de Lezay - Nouvelle centrale centre - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

- Notre fournisseur de gaz nous a garanti un prix fixe du 1er juillet 2026 au 1er juillet 2027.

- Ce prix entraine néanmoins une hausse du tarif R1 (consommation).

- Le R2 (abonnement) augmente légèrement pour tenir compte des frais d'exploitation (électricité pour les pompes, location chaufferie, gestion).

7- Réseau de chaleur « Rue du temple » de Lezay - Nouvelle part fixe centre - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Tarif	Tarif 2025/26	Tarif avec option fioul prix de 1,79193 €/HT au 10/09/2026 sur notre marché négocié	Tarif 2026/27 avec du gaz prix fixe sur 1 an
Consommation R1 € / HT / kWh	0,1028	0,1842	0,13
Abonnement R2 € / HT / kW / an	99	102	102

Le choix du gaz limitera aussi le risque de vol.

7- Réseau de chaleur « Rue du temple » de Lezay - Nouvelle partie centre - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER la modification des tarifs pour le réseau de chaleur temple de Lezay – partie centre - alimentant 9 usagers à compter du 1er octobre 2026 pour la saison 2026/27.**
- **FIXER les tarifs du service comme présentés ci-dessus.**

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Réseau de chaleur mis en service en 2010

Alimente : - 4 sous-stations du foyer de vie (ADAPEI 79)

- maison Augereau (association Loup Garou)

- 4 sous-stations annexe Augereau (Loup Garou et CCMP)

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay »- Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Chaufferie

Silo plaquettes bois



Chaudière gaz 230 kW

Chaudière bois 110 kW



8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

La facturation s'effectue sur la base :

- d'une part proportionnelle liée à la consommation (R1)
- d'une part fixe liée à la puissance d'abonnement (R2)

Les coûts de fonctionnement ont fortement évolué au cours des 3 dernières années.

- Livraison plaquettes bois par grappin : 35% plus cher qu'en semi-remorque
- Chaudière bois de faible puissance nécessite fréquemment un appoint en gaz : augmentation du coût
- Vieillissement de l'installation

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Tarifs actuels

R1 actuel : 0,154 €/HT/kWh

R2 actuel : 35,90 €/HT/kW/an

Il est nécessaire de revoir ces tarifs pour équilibrer ce budget.

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modification des tarifs à appliquer du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Tarif/prix payé	Saison 2025/26	Tarif pour équilibrer le budget	Proposition tarif 2026/27
Consommation R1 € / HT / kWh	0,154	0,2197	0,185
Consommation R2 € / HT / kW / an	35,90	129,66	80
Prix payé par CCMP	1 898€	5 845€	3 755€
Prix payé par Loup Garou	5 337 €	16 056 €	10 602 €
Prix payé par Adapei79	18 304 €	33 115 €	23 624 €

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modification des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

- Les tarifs proposés tiennent compte de l'emprunt (1/3 de la valeur du R2) qui se finira en janvier 2028.
- De plus, il est proposé de travailler sur une déconnexion des bâtiments communautaires (maison Augereau et annexe Augereau) avec mise en place de PAC.
- Et d'étudier la cession de la chaufferie à IAA (Immobilière Atlantic Aménagement) pour continuer à chauffer le foyer de vie géré par l'ADAPEI79.

8- Réseau de chaleur « Rue Arceau de Lezay » - Modifications des tarifs à compter du 1er octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER les tarifs du réseau de chaleur arceau à compter du 1er octobre 2026**

  R1 = 0,185 €/HT/kWh

  R2 = 80 €/HT/kW/an

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

GRANDS PROJETS

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

9- Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

CONTEXTE

➔Mise en service du réseau de chaleur en 2007 sur la commune de Lezay desservant la quasi-totalité des bâtiments publics de la commune et une trentaine de logements.

➔À la suite de nombreuses malfaçons dans les travaux et à un mauvais choix de conception initial, ce réseau a présenté de plus en plus d'interruptions de service pour cause de fuites (plus de 30 jours en 2023) avec un rendement de 52%, mettant en déficit chronique son fonctionnement.

➔Déficit cumulé de 1 000 000 € (à date du 31 décembre 2025) :

- ➔750 000 € HT au titre du déficit d'exploitation (en raison notamment des frais de réparations non reportées sur le coût des abonnements).
- ➔250 000 € HT au titre des travaux engagés en 2025 et 2026 pour assurer la fourniture de la chaleur.

➔Emprunt actif jusqu'en 2040 – 23 000 € par an soit 299 000 € sur 14 ans.

➔En raison de l'impossibilité d'équilibrer le budget, celui-ci reste un budget annexe alors qu'il devrait être constitué en SPIC (Service Public Industriel et Commercial) de par son activité industrielle et commerciale (cf article 3 de la loi 80-531 du 15 juillet 1980).

9- Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

CHOIX DU CONSEIL D'AVRIL 2025

- ➔ Arrêt de l'exploitation des logements en juin 25 et volonté de restructurer le réseau en 2 réseaux distincts.
- ➔ Installation d'une chaufferie fioul mobile pour alimenter le réseau nord en attente d'une solution pérenne pendant la saison de chauffe 25 – 26. Renouvellement en 26 – 27 avec chaufferie gaz.
- ➔ Sécurisation de la liaison EHPAD – Chaufferie (en service depuis le 15 octobre 2025)
- ➔ Sécurisation juridique et financière du scénario de restructuration du réseau.



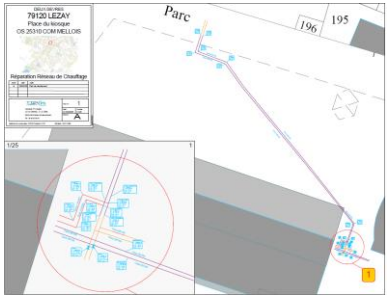









Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

PROJET DE RESTRUCTURATION

- **Le programme**

➔**Secteur nord** : Construction d'une chaufferie neuve et

- Soit renouvellement du réseau
- Soit piquage sur le réseau nord existant.

➔**Secteur sud** : Renouvellement de la chaufferie, renouvellement des réseaux et création d'une liaison directe entre l'EHPAD et la chaufferie.

9- Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

PROJET DE RESTRUCTURATION

Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du réseau lot 1 et lot 2 attribué :

➔ le 28.08.2026

➔ au groupement représenté par l'entreprise YAC INGENIERIE (79350 CHICHÉ).

	ESTIMATION	YAC INGENIERIE
LOT 1 - GRAPPE SUD		
FERME	18 000,00	9 530,00
OPTIONNELLE 1		30 120,00
TOTAL	71 918,00	39 650,00
LOT 2 - GRAPPE NORD		
FERME	22 000,00	18 760,00
OPTIONNELLE 1		29 095,00
OPTIONNELLE 2		35 335,00
FERME + OPTI 1	56 969	47 855,00
FERME + OPTI 2	98 945	54 095,00
LOTS 1 ET 2		
FERME	40 000	**28 290,00**
FERME + OPTI1	128 887	**87 505,00**
FERME + OPTI 2	170 863	**93 745,00**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

DECISIONS A PRENDRE A COURT ET MOYEN TERMES :

➔Août 2026 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – lancement des études jusqu'à l'AVP.

➔Octobre 2026 : Création du SPIC au 1er janvier 2027

➔ **Obligation légale** et **conditionne l'instruction** du dossier de demande de subvention du financement européen.

➔ Impacts financiers : Comblement du déficit par le BP.

- Sécurisation en cours : Gestion de la forme du comblement, définitive ou remboursable. Travail sur la dotation initiale.

➔ Impacts organisationnels : Désignation des membres du conseil d'exploitation et approbation des statuts.

➔ Janvier 2027 : Autorisation de dépôt du dossier finalisé de demande de financement au titre du FEDER.

➔1er semestre 2027 : Arbitrage sur la poursuite du projet en fonction du montant APD.

➔1er semestre 2027 : Fixation des tarifs de l'énergie.

9- Point de situation sur le réseau de chaleur de Lezay

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Le bureau communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE de l'avancée du projet de restructuration du réseau de chaleur, de l'information sur le SPIC, de la gestion de la dette, des financements éventuels et des possibilités concernant la fixation des tarifs.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Agenda des réunions

- **Jeudi 24 septembre 2026 – Conseil communautaire – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**
- **Jeudi 22 octobre 2026 – Conseil communautaire – Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne**
- **Jeudi 5 novembre 2026 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 13/11/2026
ID : 079-200069755-20261110-B05_11_2026_01-DE

Merci de votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr